



**COMMUNE  
DE SALVAGNAC**  
81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18

Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: [mairie.salvagnac@wanadoo.fr](mailto:mairie.salvagnac@wanadoo.fr)

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 janvier 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre janvier à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents**: M. MIRAMOND Bernard, M. LECOMTE Olivier Mme LAGARRIGUE Christel, M. BALARAN Roland, Mme BRUNWASSER Mireille, Mme ADDED Régine, Mme HUAN-JAUSSAUD Marie, Mme MASSAT Frédérique, Mme PRADIER Antoinette, M. RAYMOND Yves, M. Bernard BOULZE, M. VILLARET Bernard.

**A donné procuration** : M. SÉGUIGNES Yannick à Mme BRUNWASSER Mireille

**Absents** : M. SÉGUIGNES Yannick , Mme GERMA Candie – M GERAUD Yves

**Secrétaires de séance** : Mme MASSAT Frédérique, M. VILLARET Bernard, Mme Christelle TORENTE, Mme Nicole LUTSEN

**PRÉALABLE**

M. Bernard Miramond rend hommage à Mme Nicole Lutsen, secrétaire de mairie depuis 18 ans à la mairie de Salvagnac qui s'apprête à prendre la retraite le 1<sup>er</sup> mars 2019. M. Bernard Boulze, qui l'avait embauchée lors de son mandat de maire, confirme l'efficacité et la compétence de Mme Lutsen dans son travail pour la commune et lui souhaite un bon départ à la retraite. L'ensemble du conseil municipal et des employés communaux fêtera son départ jeudi 21 février à 19h à la salle Caraven Cachin.

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 novembre 2018**

Approuvé à l'unanimité

**DELIBERATIONS**

1 / **Engagement des dépenses 2019**

Il y a nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif 2018 ni pouvoir dépasser 25 % du budget de l'année précédente.

Voté à l'unanimité

## 2/ Réaménagement du temps de travail administratif à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019

Mme Christelle Torenté est prête à remplacer Mme Nicole Lutsen à son départ à la retraite. La charge de travail a baissé depuis le transfert de compétences à la communauté d'agglomération. A partir de février, la mairie perd le suivi de la cantine et en 2020 la gestion de l'assainissement. Mme Mireille Brunwasser propose d'augmenter le nombre d'heures de Mme C. Torenté de 28 à 35 heures puis de faire le point dans un ou deux mois pour évaluer s'il est nécessaire d'ouvrir un autre poste de secrétariat à temps partiel. Pour les congés, il est possible de faire appel à un service de remplacement.

M. Bernard Miramond tient à proposer un service public de qualité pour suppléer à la dématérialisation des services, apporter une aide à ceux qui sont encore réfractaires à l'utilisation de l'informatique.

Les horaires d'ouverture de la mairie vont évoluer en février 2019.

M. B. Boulze propose l'ouverture le mercredi après-midi ainsi qu'une embauche sur un mi-temps au service technique : M. B. Miramond confirme qu'un poste à temps plein est en cours de recrutement, la mairie recherche un technicien spécialisé en espace vert ou prêt à se former. Trois entretiens d'embauche ont déjà été réalisés.

## 3/ Virement excédent du budget assainissement vers le budget de la commune

En avril 2018, le budget autonome d'assainissement a été voté en conseil municipal avec des excédents d'investissement (91 379.41 €) et de fonctionnement (88 944.50 €) qui étaient prévus pour une remise en état général du système d'assainissement et d'épuration tel que prévu par le BET. Ces travaux ont été réalisés en grande partie. M le Maire propose de reverser une partie de ces excédents sur le budget communal, tout en gardant la réserve nécessaire à l'achèvement du programme. En 2020, l'assainissement sera géré par Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet. (Loi N.O.T.R.E.)

Le comptable du trésor valide le transfert d'un montant de 50 000 euros sur le budget communal à condition d'effectuer ces travaux.

Voté à l'unanimité

## 4/ Aménagement centre du village et CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)

La communauté d'agglomération est éligible à la demande de subvention pour la revitalisation des centres bourgs. Pour compléter le travail déjà réalisé à partir des propositions de M. F. Fenestre et des réunions publiques, la mairie prévoit de

commander une étude au CAUE centrée sur la réfection du sol de la halle de la mairie, les allées Jean Jaurès, les trottoirs, les espaces verts, les escaliers montant vers l'église...

Au final, la communauté d'agglomération financera les études d'architectes nécessaires pour les demandes de subvention.

Voté à l'unanimité

#### 5/ Travaux divers- Réaménagement de la salle Caraven Cachin

Un groupe d'élus a revisité les salles du bas du château qui sont en excellent état. M. B. Miramond propose de demander à la communauté d'agglomération de pouvoir les investir pendant les éventuels travaux salle Caraven Cachin afin de continuer à disposer d'une salle communale de bonne taille.

Adopté à l'unanimité

#### 6/ Désignation des délégués au SMAEPG (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois), nouveau syndicat des eaux après la fusion des Syndicats de Rabastens, du Gaillacois et de Vieux

2 délégués : M. B. Miramond et M. Y. Géraud

2 suppléants : M. B. Boulze et M. O. Lecomte

Voté à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### *1 : Déploiement des compteurs Linky :*

Une information sera diffusée dans le prochain Echo du Tescou. Enedis assurera une permanence pour répondre aux questions, sur rendez-vous, le mercredi 20 février 2019 de 9h à 12h30 à la mairie

#### *2 : École des Barrières*

Le hangar reste la propriété de la mairie. Les services techniques de la communauté d'agglomération viennent d'y poser un portail, équipement dont le financement était prévu dans le budget précédent. Le bâtiment de l'école des Barrières reste vacant au départ du conservatoire de l'outillage et nécessite de gros travaux de rénovation et de mise aux normes avant d'être réutilisé en tant que salle communale ou remise en location.

#### *3 : Grand débat national*

M. le Maire a ouvert un cahier de doléance mais n'organisera pas de débat public. Il rappelle que chaque élu, chaque citoyen peut organiser un débat en respectant le cahier des charges publié par la préfecture. La salle Caraven Cachin peut être mise à disposition d'un éventuel organisateur sur réservation dans les conditions habituelles à la mairie.

## TOUR DE TABLE

\_ *M. B. Miramond* informe de la vente d'un lot au lotissement à un jeune couple avec un enfant.

Rappelle que la Fête de la Ste Barbe des pompiers de Salvagnac aura lieu le 16 février à 18h30 à la salle Caraven Cachin et y convie tous les conseillers municipaux.

\_ *Mme M. Brunwasser* intervient toujours en commission à la communauté d'agglomération pour une restauration scolaire de qualité et notamment pour maintenir certains achats pour la cantine de l'école de Salvagnac chez les commerçants du village au lieu de valider des achats groupés hors secteur.

\_ *M. B. Villaret* signale que la mousse sur les trottoirs les rend glissants et dangereux à cela s'ajoute les nombreuses déjections de pigeons.

M. B. Miramond informe qu'il est prévu d'acheter un Karcher à eau chaude pour cet entretien.

\_ *Mme A. Pradier* : La porte de l'église a gonflé et devient difficile à ouvrir.

M. R. Balaran va s'en occuper ainsi que de l'accès handicapé.

\_ *M. B. Boulze* réclame des balustrades sur les accès handicapés et de modifier certains accès jugés dangereux pour le public

\_ *Mme F. Massat* : Prévoir l'achat de la balançoire sur le terrain de jeux du Jardin du couvent

Mettre en place une newsletter pour améliorer la communication sur la commune : M. O. Lecomte fait des devis pour l'installation d'un écran électronique de diffusion sur la commune pour compléter les moyens à notre disposition.

Réfléchir à une inscription de la commune sur une plateforme d'auto partage

\_ *M. Y. Raymond* nous informe des excellents résultats du Dragon Basket Club Salvagnacois.

M. le Maire lève la séance à 23h15.

